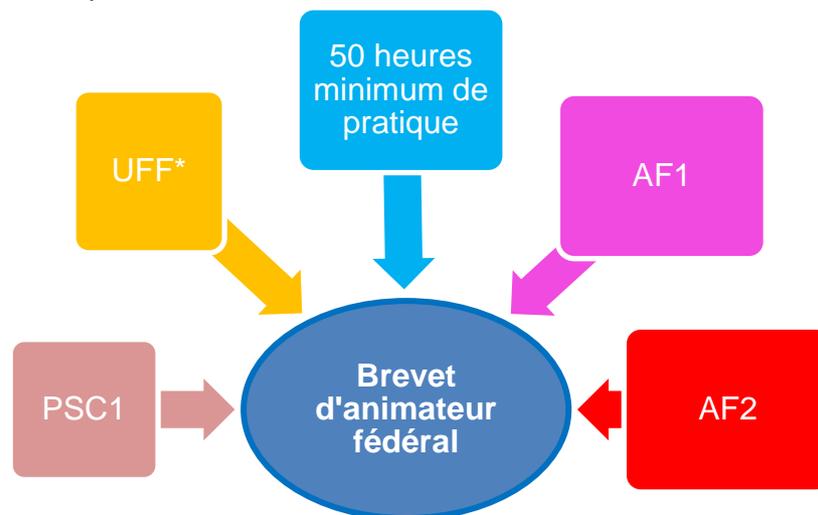


PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION DANSES

1 UN NOUVEAU PARCOURS DE FORMATION

Afin d'uniformiser et d'harmoniser le système de formation à l'ensemble de ses activités, la FSCF a créé un nouveau parcours de formation.

Celui-ci compte 5 étapes :



Suite à cette refonte globale du système, et en accord avec la demande de la fédération, la commission nationale danses est, elle aussi, en phase de modification de son cursus de formation.

2 CE QUI EST PHASE DE CHANGER :

2.1 AGE D'ENTREE EN FORMATION

L'entrée en formation se fait à l'âge de 15 ans (révolus) et le Brevet d'Animateur Fédéral est délivré à 18 ans (même s'il a été validé avant).

2.2 ETAPES DE LA FORMATION

- **AF1** : La formation d'Animateur Fédéral niveau 1 (AF1) a pour but d'apprendre aux stagiaires à assister un animateur, à participer à l'encadrement d'un groupe et à conduire une séance. Il a une durée de 45 heures sur 9 à 10 jours. Il permet d'aider un animateur titulaire dans ses différentes fonctions. Cette formation est axée sur la pratique et l'approche pédagogique de la danse.
- **AF2** : La formation d'Animateur Fédéral niveau 2 (AF2) a pour objectifs de savoir animer un groupe et de conduire des séances pédagogiques et éducatives. A l'issue de cette étape, le stagiaire est capable d'encadrer une séance quelle que soit la catégorie d'âge du public. Il permet d'animer en autonomie des séances à partir d'une programmation conçue par le responsable de l'activité.
La formation d'Animateur Fédéral niveau 2 dure 70 heures, effectuée en deux étapes :
 - Un stage en région (20h) axé sur les techniques de danse,
 - Une formation nationale (50h sur 10 jours) axée sur la pédagogie de la danse.
- **UFF** : La formation d'Unité de Formation Fédérale (UFF) a pour objectifs d'apprendre aux stagiaires le fonctionnement d'une association, les valeurs éducatives de la FSCF, les caractéristiques des différents publics et la conduite de projet.
Il dure 2 jours et permet de situer son activité d'animateur dans le cadre plus général du projet associatif.
Une expérience pratique de 50 heures doit être effectuée après la formation dans une association affiliée à la FSCF, réparties de la manière suivante :
 - 30h d'animation de groupe en association FSCF dont 10h d'observation de cours auprès d'un professeur de danse DE (Diplômé d'Etat),
 - 20h d'observation et/ou de participation à la vie associative.
- **PSC1**

Le Brevet d'Animateur Fédéral sera délivré uniquement lorsque toutes ces étapes du cursus auront été validées.

A noter : les inscriptions à l'UFF et au PSC1 peuvent intervenir à n'importe quel moment du cursus de formation fédéral « brevet d'animateur fédéral ». Il est toutefois conseillé de passer ces étapes avant l'AF2.

2.3 PRE-REQUIS TECHNIQUES

Avec le nouveau système, l'année de préformation disparaît.

La commission nationale danses met donc en place un prérequis pour valider l'entrée en formation AF1, ceci afin de s'assurer des acquis techniques et de la motivation de chaque stagiaire.

Tout stagiaire qui débute le cursus de formation devra donc envoyer à son inscription, à la commission nationale danses, une vidéo dans laquelle il présentera :

- Son parcours (Quel style de danse pratique-t-il ? Depuis combien de temps ? Depuis combien de temps danse-t-il dans son association ?) ;
- Ses motivations (Pourquoi souhaite-t-il faire la formation ?) ;
- Une composition chorégraphique personnelle d'1min30

Le prérequis sera validé par l'équipe des formateurs.

La vidéo est à envoyer à l'adresse mail suivante : cndanse.fscf@gmail.com